



LETTRE OUVERTE

A LA DIRECTION DU SPIP 44

M. le directeur,

L'actualité pénitentiaire est agitée par différents événements qui ont des conséquences symboliques et pratiques particulièrement inquiétantes et qui nécessitent de nous informer de vos positions et vos explications :

- Face à la surpopulation record de la Maison d'arrêt, vous avez pris des décisions déroutantes :
 - les CPIP sont désormais tenus d'émettre un avis favorable pour toutes les RP (sauf « incident grave »), décision dont l'équipe du QMA a été informée... après le SAP et qui interroge fortement le sens de notre fonction (il semble que l'individualisation de la peine reste pourtant un concept d'actualité),
 - il est de même imposé depuis le 25/6/2025 aux CPIP de proposer des ARSE aux prévenu·e·s (alors que la pratique renvoyait les PPSMJ vers leurs avocats), décision de nouveau sans aucune concertation préalable avec l'équipe.

Alors que l'avenir à court terme de l'effectif de l'équipe du QMA apparaît bien sombre et que votre DPIP se retrouve en très grande difficulté dans sa fonction, source de tensions importantes au sein de l'équipe, n'aviez-vous pas d'autres décisions prioritaires à prendre que ces initiatives qui ajoutent de l'huile sur le feu ?

L'annonce de ces décisions aurait pourtant pu être l'occasion d'une première rencontre avec l'équipe du QMA, d'un rappel du contexte, d'un questionnement sur la durée de ces nouvelles pratiques, d'une écoute mutuelle. Pourquoi avoir fait le choix de passer l'annonce de ces directives par mail avec un contenu imprécis ? Alors que la loyauté aurait été de prendre le temps de la concertation et ensuite d'établir une note de service, outil de communication essentiel dans ce cas de figure.

- Le JAP du TJ NANTES a accordé en CAP en mai 2025 un cycle de sorties sportives VTT encadrées pour plusieurs détenus du CD de NANTES, dont la première sortie était fixée le 24/6/2025.

Sur ordre de la DISP, le Chef d'établissement du CP NANTES a demandé à ce qu'un des détenus permissionnaires ne sorte plus en raison de « doutes sur sa réintégration » alors que ce dernier obtient la totalité des RSP depuis le début de sa détention, que l'expertise lui est favorable et qu'une requête en AP est en cours. Refus légitime et cohérent de la JAP qui rappelle avoir pris une ordonnance et ne voit pas de motif de retrait en l'absence d'éléments nouveaux. Le directeur du CP fait alors annuler la sortie pour tous les détenus le jour de la permission.

Quel est votre position à propos de cette décision du chef d'établissement qui va à l'encontre d'une décision de justice ?

- Nous avons été informés de l'existence d'une Smartbox « Vivez une expérience transformante », dont l'une des options proposées consiste en un « petit-déjeuner avec des anciens détenus ». Cette activité, payante, est organisée par Wake Café Paris.

Au nom des valeurs et des principes du service public, avez-vous prévu d'interpeller Wake Up Café Nantes, partenaire du SPIP 44 que nous subventionnons, à propos de cette initiative qui ose monnayer une rencontre avec des PPSMJ ?

M. le directeur, la surcharge et la perte de sens au travail est un sérieux problème de santé et de sécurité pour tous les agents du SPIP. Dans un contexte d'injonctions qui piétinent nos valeurs et notre expertise en matière d'accompagnement socio-éducatif, la CGT IP du SPIP 44, sollicite, en urgence, une audience syndicale.

Nantes, le 4/7/2025

Les représentants syndicaux de la CGT IP du SPIP 44